

Réouverture des écoles – Mai 2020

Note d'information aux familles et aux personnels

Version actualisée du 12 mai 2020

Le *Protocole sanitaire* élaboré par le Ministère de l'Éducation Nationale fixe le cadre réglementaire et conditionne la réouverture des écoles. Si une des mesures dictées dans ce protocole ne peut être tenue, l'école ne réouvrira pas ou pourrait fermer de nouveau sans délai (notamment pour des questions d'approvisionnement en matériel de protection).

La *Note d'information aux familles* a été réalisée dans le but d'appliquer cela à notre école en particulier et de vous informer de l'application concrète des mesures imposées. Son format basé sur des questions-réponses a été pensé pour une meilleure lisibilité et en fonction des questions fréquentes ou attendues des familles et des personnels.

Chacun doit en prendre connaissance attentivement et dans son intégralité et s'engager à respecter et, pour les parents, à faire respecter à son enfant cette organisation.

Cette organisation fixée jusqu'au 1^{er} juin pourra évoluer en fonction d'une première évaluation du fonctionnement.

Vous serez tenus régulièrement informés de la situation de notre école et de son évolution par le biais de mails.

Les élus, les personnels communaux et intercommunaux, les enseignants vous assurent de leur mobilisation pour assurer un accueil respectant les conditions sanitaires imposées par cette crise.

Aurélie Leterrier

Directrice de l'école de Barneville-Carteret



Que mettez-vous en place à l'école pour assurer la sécurité des enfants et des personnels ?

Les documents qui suivent, que je vous demande de lire attentivement, répondent à cette question essentielle.

Le premier indique les mesures prises par l'école. Le deuxième concerne les habitudes que vous allez devoir prendre sans délai et les gestes à adopter si votre enfant reprend le chemin de l'école. En effet, votre contribution est indispensable à la sécurité de tous. Les mesures appliquées par l'école ne pourraient suffire à elles seules.

Pour des raisons pratiques et pour éviter toute inquiétude chez votre enfant, vous veillerez à le préparer en l'informant de toutes les adaptations décrites dans cette *Note d'information*. Pour vous aider dans cette tâche, nous vous recommandons la consultation du site : <https://www.pedopsydebre.org/post/comment-r%C3%A9ussir-son-d%C3%A9confinement-l-apprentissage-des-gestes-barri%C3%A8res-aux-enfants>

La réouverture de l'école est conditionnée à la possibilité de répondre au *Protocole sanitaire* de l'Éducation Nationale. Si ce n'était pas le cas, l'école resterait fermée jusqu'à pouvoir remplir toutes ces conditions sans exception. Il en est de même pour une éventuelle re-fermeture.

Le *Protocole sanitaire* de l'Éducation Nationale repose sur ces 5 fondamentaux :

Maintien de la distanciation physique

Application des gestes barrière

Limitation du brassage des élèves

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Formation, information et communication

Épidémie de Covid-19

Mesures prises par l'école

Maintien de la distanciation physique

1. Les élèves seront accueillis par **groupes de 10 maximum en maternelle à 15 maximum en élémentaire** (et selon la superficie des salles – 4m² par personne) au sein d'une même pièce.
2. Dans les salles, **une table sera attribuée à chaque élève** avec son **matériel personnel** (y compris en maternelle).
3. La distance d'**1 mètre entre les tables** sera établie. Cette distance devra être également respectée **dans tous les espaces** (couloirs, escalier, cantine, préau, cours de récréation, sanitaires, abords de l'école...). Nous savons toutefois qu'il sera plus difficile de tenir cette distanciation avec les élèves de maternelle.
4. Les **récréations seront faites avec un seul groupe d'enfants à la fois** (15 maximum) dans le même espace.
5. Le nombre d'enfants présents en même temps dans les **locaux exigus** (toilettes par exemple) sera **limité** en fonction de la superficie et des équipements présents.
6. Les enfants **n'utiliseront pas les porte-manteaux habituels** mais déposeront leur **manteau sur le dossier de leur chaise** (y compris en maternelle).
7. Les **activités (physiques notamment) à l'extérieur seront favorisées** autant que possible.

Application des gestes barrière

8. Des **masques anti-projection** (dits « masques grand public ») seront portés obligatoirement par **tous les personnels de l'école** lorsque la distanciation physique ne peut être respectée. Ils sont **obligatoires en permanence pour les personnels intervenant auprès des élèves de maternelle**.
9. Le **port du masque est interdit pour les élèves de maternelle**. Il est **non recommandé mais possible à partir du CP**. Il est laissé à la **libre appréciation des familles et à leur charge**.
10. Le **personnel de l'école** ne sera **testé au Covid-19 qu'en cas de suspicion** de symptôme. Aucun des personnels n'a été testé à ce jour.
11. Il sera demandé aux familles de **prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école**. En cas de température supérieure ou égale à **37,8°C**, il sera gardé à la maison.

12. **Chaque personnel de l'école** s'engage à en faire de même, chaque jour, et à **ne pas se rendre à l'école** en cas de température élevée. De même, si **un des membres de leur famille présente un symptôme suspect** ou est **infecté par le Covid-19**.
13. L'utilisation de **gel hydroalcoolique** sera **réservée aux adultes**. En effet, elle est considérée comme potentiellement dangereuse pour les élèves de primaire (risque d'absorption, projection oculaire...). Elle pourra seulement être **envisagée sous le contrôle étroit d'un adulte**.
14. Le **lavage des mains** sera réalisé **au minimum à l'arrivée à l'école et avant la fin de la classe, avant et après chaque repas, après chaque récréation, avant et après être allé aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué**. En maternelle, il sera fait **sous la surveillance des ATSEM** afin de s'assurer que cela soit bien fait. L'essuyage des mains se fera avec de l'**essuie-main à usage unique**.
15. Afin d'éviter les transferts d'objets entre école et maison, tout ce qui pourra être **transmis de façon numérique** le sera (les mots dans le cahier de liaison par exemple). Les **transmissions de cahiers ou autre matériel** ne se feront qu'**exceptionnellement** si elles sont indispensables.
16. L'utilisation de **matériel collectif** (jeux, jouets) sera **proscrite** si sa désinfection n'est pas possible entre chaque utilisation.
17. Les **locaux seront aérés** très régulièrement, **au moins 10 minutes** le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations et pendant le déjeuner, ainsi que le soir après le départ des élèves.
18. Si un enfant témoignait de la **mauvaise volonté à respecter les gestes barrière**, vous en seriez **informés immédiatement** afin de trouver avec vous très vite une solution. En cas de **récidive**, nous pourrions être amenés à **refuser son retour à l'école** par mesure de précaution pour ses camarades.

Limitation du brassage des élèves

1. Les élèves utiliseront la **même salle jusqu'à la fin de l'année scolaire** sur le temps scolaire. Ce sont **les adultes qui se déplaceront éventuellement de salle en salle**.
2. La **restauration scolaire** aura lieu en **effectif réduit** avec **deux services** de façon à **respecter les distances entre enfants**. En revanche, les **regroupements d'élèves de plusieurs classes seront limités** mais ne pourront pas être évités.

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

3. Le **ménage** a été réalisé juste après la fermeture de l'école. Dès le 16 mars, deux agents communaux ont passé **un mois à nettoyer l'école à l'aide de produits désinfectants**.

4. Un **personnel supplémentaire** sera mis à disposition de l'école par la mairie pour réaliser des **tâches d'entretien tout au long de la journée** afin de favoriser une bonne hygiène des locaux (ex : nettoyage régulier des zones fréquemment touchées comme les poignées de portes, interrupteurs...).
5. L'école s'est dotée de **savon**, de **gel hydroalcoolique**, de **lingettes désinfectantes** et d'**essuie-main à usage unique** en grande quantité ainsi que de **masques** pour ses personnels. Si les stocks de ces produits venaient à manquer, l'école fermerait de nouveau sans délai.
6. La mairie met également à disposition des personnels des **visières de protection**.
7. Le **ménage** des locaux sera réalisé dans le **respect du Protocole sanitaire**.
8. Le **nettoyage approfondi de la cantine** (matériel et équipements communs comme tables et chaises) sera fait **entre chaque service**.
9. Un **nettoyage des objets utilisés** (cas des jeux en maternelle par exemple) sera fait **après chaque utilisation** (à l'aide de lingettes désinfectantes notamment) par un enfant ou bien un **lavage des mains** sera fait **avant et après utilisation** d'un objet par un enfant.

Formation, information et communication

10. Chaque **personnel de l'école** prendra **connaissance de la présente note**.
11. Les personnels de l'école recevront une **formation sanitaire** sur le virus Covid-19, l'hygiène des mains, les gestes barrière, la distanciation physique et leur respect par les plus jeunes.
12. En cas de **fièvre ou autre symptôme suspect**, un enfant pourra être **isolé du reste du groupe dans une pièce** prévue pour cela (actuelle salle de réunion). Un **masque** lui sera alors fourni (sauf pour les élèves de maternelle). La **famille sera immédiatement contactée** et sollicitée pour **venir récupérer son enfant à l'école dans les plus brefs délais**. L'enfant ne pourra **revenir en classe** qu'après avoir obtenu un **avis médical**.
13. En cas de **résultat positif** au test de dépistage du Covid-19 d'un enfant ou personnel de l'école, les personnels et parents d'élèves **ayant pu entrer en contact** avec cette personne seront **avertis**.
14. Le **jour de la reprise**, un temps sera dédié à l'**apprentissage des gestes barrière, la distanciation physique et l'hygiène des mains**.
15. L'**appropriation de toutes les mesures nécessaires** sera au centre des préoccupations en tout temps. Cela sera **rappelé très régulièrement** aux enfants et ce **jusqu'à la fin de l'année scolaire**.

Épidémie de Covid-19

Mesures et gestes à adopter par les familles

Maintien de la distanciation physique

1. L'**accès à l'enceinte scolaire des parents** sera **strictement interdit** pendant cette période.

Application des gestes barrière

2. Les parents devront veiller à ce qu'une **hygiène stricte des mains** soit réalisée au **départ à l'école** et au **retour à la maison**.
3. Si les parents souhaitent que leur enfant **porte un masque** (du CP au CM2 seulement), ils devront **le fournir**. Ils devront également **fournir des mouchoirs en papier jetables**.
4. Chaque jour, les parents devront **prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école**. À partir de **37,8°C** de température, il ne sera **pas envoyé à l'école**.
5. Afin d'éviter les transferts d'objets entre école et maison, les familles **ne rapporteront à l'école aucun des travaux réalisés durant la période d'enseignement à distance** (sauf demande précise des enseignantes).
6. Les **cartables** seront **laissés à la maison** s'ils ne présentent aucune utilité.
7. Les **jeux, jouets ou autres objets personnels** provenant de la maison ne devront **pas être emmenés à l'école**.
8. Durant l'attente lors des entrées et sorties, il faudra respecter et faire respecter aux enfants une **distance minimum d'1 mètre entre chaque famille**. Une **signalétique au sol** sera réalisée par les services municipaux aux accès de l'école. Il faudra la **respecter** scrupuleusement.
9. Nous vous demanderons de bien vouloir **respecter les horaires** et **d'éviter tout rassemblement** à l'entrée de l'école. Le respect de la **distanciation physique** est essentiel.

Limitation du brassage des élèves

10. Afin d'**éviter au maximum les regroupements de personnes**, les **entrées et sorties** se feront en **trois** endroits différents (voir descriptif dans les pages suivantes).

Formation, information et communication

11. Les familles **participeront à l'apprentissage de la distanciation sociale, des gestes barrière et de l'hygiène des mains** en rappelant très régulièrement les bonnes pratiques à leur enfant.
12. Si un enfant a de la **fièvre** ou présente un **tout autre symptôme suspect**, il sera systématiquement **gardé à la maison** et **l'école prévenue** par la famille.
13. Si un enfant a été **en contact avec un personne infectée** par le Covid-19 ou si **un des membres de sa famille présente un symptôme suspect**, il **ne fréquentera pas l'école** et **l'école sera avertie** par la famille dans les plus brefs délais.
14. Les familles **consulteront leur boîte mail quotidiennement** pour se tenir informées d'éventuels changements dans l'organisation de l'accueil des enfants ou toute autre information essentielle.

Que se passe-t-il si un cas de Covid-19 est suspecté chez un enfant de l'école ? Que dois-je faire si mon enfant a des symptômes suspects ?

En cas de symptômes suspects* dont la liste est réprécisée ci-dessous, voici le protocole mis en place à l'école :

- L'enfant sera isolé du reste du groupe dans une pièce qui a été aménagée à cet effet sous la surveillance d'un adulte.
- Un masque pédiatrique lui sera mis (sauf élèves de maternelle).
- En cas de signes inquiétants de type étouffements ou difficultés respiratoires, l'école appellera le 15 ou le 112.
- La famille sera contactée pour venir chercher l'enfant à l'école sans délai en respectant les gestes barrière. **Nous attirons votre attention sur l'importance de vous assurer d'être joignable à tout moment et de pouvoir venir récupérer votre enfant dans les plus brefs délais (ou envoyer une personne de confiance) même si vous travaillez.**
- La famille devra prendre contact avec un médecin afin d'obtenir un avis médical.
- Sans cet avis médical infirmant le cas suspect, l'enfant ne pourra de nouveau fréquenter l'école.

La procédure en cas de symptômes suspects chez une adulte du personnel est la même mise à part qu'il sera invité à rentrer chez lui s'il en est capable.

**Liste des symptômes suspects : fièvre, toux, fatigue, maux de gorge, difficultés respiratoires, étouffements, maux de tête, perte de goût et de l'odorat, courbatures, parfois diarrhées.*

Si votre enfant présente un de ces symptômes à la maison, vous ne devrez pas l'envoyer à l'école. Il vous faudra prendre contact avec un médecin et avertir l'école.

Pour lutter efficacement contre la propagation du virus, les gestes barrière et la distanciation physique doivent être appliqués également dans le cadre privé. De même une bonne hygiène des mains est essentielle. Il vous appartient de respecter et de faire respecter à votre enfant ces mesures de précaution chez vous également.

Comment l'accueil de tous les enfants en effectifs réduits va-t-il s'organiser ? Selon quel emploi du temps ?

Les élèves ne pourront être accueillis tous en même temps dans les classes en respectant le *Protocole sanitaire*, c'est pourquoi l'organisation suivante a été décidée pour notre école.

L'organisation de la semaine alternera **deux jours à l'école** et **deux jours d'enseignement à distance** à la maison.

Les lundis et mardis, la moitié des élèves de chaque classe sera accueillie à l'école.

Les jeudis et vendredis, l'autre moitié des élèves de chaque classe sera accueillie à l'école.

Ce roulement se poursuivra ainsi jusqu'à nouvel ordre.

Des demi-groupes ont été constitués pour chaque classe. Vous ne pouvez les contester pour des raisons d'organisation. Ils figurent dans les pages suivantes de cette note.

La rentrée se fera de façon progressive selon le calendrier suivant :

Lundi 11 mai et mardi 12 mai	Pré-rentrée du personnel de l'école
Jeudi 14 mai	Rentrée des CP, CM1 et CM2
Lundi 18 mai	Rentrée des CE1 et CE2
Lundi 25 mai	Rentrée des GS*
Mardi 2 juin	Rentrée des TPS, PS et MS*

Les conditions d'accueil pourraient être revues pour les élèves de maternelle. Elles seront à préciser avec le retour sur expérience des semaines précédentes.

Le choix de faire rentrer les plus grands d'abord nous permettra d'avoir du recul pour envisager la rentrée des plus jeunes chez qui le respect des mesures sera très probablement plus difficile à mettre en place. Ce retour sur expérience nous permettra de mieux ajuster nos pratiques.

De plus, ne pas faire entrer tous les niveaux en même temps nous permettra de mieux encadrer les premiers entrants lors des premiers jours le temps que tout se mette en place (nombre d'adultes par enfant supérieur).

L'organisation a été pensée de telle sorte que chaque enfant soit accueilli dans sa classe habituelle avec son enseignante habituelle, dans la mesure du possible. Afin de respecter les capacités d'accueil définies dans le *Protocole sanitaire*, face à un afflux d'élèves trop importants (notamment en cas de besoin de prise en charge des enfants dits « prioritaires ») ou l'absence d'une enseignante, des enfants pourraient parfois être accueillis par une autre enseignante ou bien un personnel autre : personnel communal, service civique, AESH... Dans ce cas, ce ne sont pas des enseignements mais un accueil de type « périscolaire » qui leur sera proposé à l'école.

Que se passe-t-il pour mon enfant selon son niveau de classe ?

	<i>L'école réouvrira pour lui le...</i>
TPS	Mardi 2 juin ou jeudi 5 juin selon son groupe* (Lundi 1 ^{er} juin férié)
PS	
MS	
GS	Lundi 25 mai ou jeudi 28 mai selon son groupe*
CP	Jeudi 14 mai ou lundi 18 mai selon son groupe*
CE1	Lundi 18 mai ou jeudi 28 mai selon son groupe* (Pont de l'Ascension les 21 et 22 mai)
CE2	
CM1	Jeudi 14 mai ou lundi 18 mai selon son groupe*
CM2	

* Voir groupes dans les pages suivantes.

Les enfants des personnels (soignants, ASE, forces de l'ordre...) pour qui un accueil était déjà organisé avant la réouverture des écoles pourront être accueillis dans leur école quel que soit leur niveau de classe et leur groupe les jours où leurs parents n'ont aucun moyen de garde. Il faudra alors fournir un justificatif professionnel ainsi qu'une attestation sur l'honneur (indiquant que vous n'avez pas d'autre moyen de garde) et avertir la directrice de l'école au plus tard la veille, le plus tôt sera le mieux. Ces justificatifs ne sont pas à fournir si votre enfant est concerné par la reprise du fait de son niveau de classe ou de son groupe.

Ce dispositif est étendu aux enfants des enseignants et des personnels des écoles.

Quel est le groupe de mon enfant ? Quels jours peut-il se rendre à l'école ?

Voici, par classe, les groupes constitués pour l'école. Ils ne sont pas contestables pour des raisons d'organisation. Nous avons tenu compte des fratries de l'école afin de faciliter votre organisation.

Classe de Mme Beaugendre

Niveau : TPS-PS-MS

<i>Groupe 1 Lundi-Mardi</i>	<i>Groupe 2 Jeudi-Vendredi</i>
Lou Herbin Louis Lécureuil Mathis Guérin Nathan Guérin Chloé Loy	Leyla Nouri Kyliau Pellerin Inna Lhullier Léo Mercier

Classe de Mme Leterrier

Niveau : MS-GS

<i>Groupe 1 Lundi-Mardi</i>	<i>Groupe 2 Jeudi-Vendredi</i>
Théo Baraban Emilie Guérin Lison Hervieu Martin Ozouf Olivia Mains Thilan Pothuwila Pablo Ozouf-Onorato	Kenza Nouri Louis Jacques Anthony Pellerin Fabrice Buhot Mia Buhot Chloé Vantomme

Classe de Mme Renaux

Niveau : CP-CE1

<i>Groupe 1 Lundi-Mardi</i>	<i>Groupe 2 Jeudi-Vendredi</i>
Lohann Taulier-Molle Natalia Rivera-Padilla Pablo Huber Nolhann Huber	Lilou Cassigneul-Noblet Anna Lapère Lucien Batail Zoé Dachez

Classe de Mme Pasquier

Niveau : CE1-CE2

Groupe 1 Lundi-Mardi	Groupe 2 Jeudi-Vendredi
Louise Deros Lucas Fouchecourt Paul Saussey Sacha Lypca Chloé Magar-Pignon	Malou Hervé Alexandra Cassigneul-Noblet Océanne Touraine Cloé Lebarbey Maxence Lécureuil Lily Maurice Jade Ecolivet

Classe de Mme Le Moigne

Niveau : CM1-CM2

Groupe 1 Lundi-Mardi	Groupe 2 Jeudi-Vendredi
Mélanie Chopin Lou-Ann Champion Colleen Faivre Zélie-Martinez-Duval Bounama Ndir Romane Franger-Riteau Loélia Talibart Lylou Huber Lucie Picigirard	Marin Batail Margaux Lapère Léa Vantomme Rose Pesnel Maël Clérot Elian Gabellic Yann Yvon Wendy Yvon

Toute demande de changement de groupe devra être adressée à Madame Leterrier. Elle sera étudiée si son motif est recevable, si elle est formulée dans des délais raisonnables et satisfaite seulement si les conditions d'accueil le permettent. Si elle est formulée le matin même, elle sera systématiquement refusée.

Les familles des élèves ne figurant pas dans ces listes ont indiqué qu'elles ne souhaitent pas remettre leur enfant à l'école, ils ne sont donc pas comptabilisés dans les effectifs. Cette décision vaut pour le moment jusqu'au 1^{er} juin. En cas de changement d'avis, cela sera étudié au cas par cas par la directrice.

Si mon enfant ne fait pas partie d'un groupe accueilli à l'école, que se passe-t-il pour lui ?

Pour les élèves qui ne seraient pas accueillis à l'école, l'enseignement à distance sera poursuivi autant que possible.

Nous faisons appel à votre indulgence sur ce point étant donné que les enseignantes devront assurer à la fois l'enseignement en présentiel et celui à distance, ce qui demande une charge de travail considérable. Nous ne pourrions en effet nous rendre aussi disponibles que lors de la période où l'enseignement se faisait exclusivement à distance.

L'organisation que chaque enseignante prévoit pour sa classe afin d'assurer ces deux types d'enseignement en parallèle vous sera communiquée par chacune des maîtresses avant la réouverture de l'école à votre enfant.

Dans l'attente de l'ouverture de l'école à votre enfant, l'enseignement à distance reste le même.

Je ne souhaite pas remettre mon enfant à l'école, que se passe-t-il pour lui ?

Le retour à l'école se fait sur la base du volontariat des familles. Pour autant, votre enfant reste soumis à l'obligation d'instruction. C'est pourquoi, il vous faudra poursuivre la classe à la maison à l'aide des ressources envoyées par la maîtresse de votre enfant.

Les services de cantine, du bus et du périscolaire sont-ils maintenus ? Comment vont-ils s'organiser ?

Le service de cantine sera assuré tous les midis dans le respect du *Protocole sanitaire*. Il y aura deux services en effectif réduit.

Le service de transport scolaire sera remis en place à compter du lundi 18 mai.

Le service du périscolaire du matin et du soir est maintenu seulement pour les enfants des personnels dits « prioritaires ». Il faut vous adresser à Maud Langrez afin de connaître les conditions d'accueil pendant cette période. Pour la contacter : 06.83.88.07.95 / centredeloisirs.barneville@pep50.fr

Les horaires de l'école changent-ils ? L'accès sera-t-il le même que d'habitude ?

Les horaires restent inchangés. La configuration de notre école permet un accès par trois entrées différentes et permet ainsi d'éviter les rassemblements de personnes.

Ainsi, les entrées et sorties se feront :

- Pour les élèves de maternelle : depuis le **portail de la cour de la maternelle**
- Pour les classes de CE1-CE2 de Mme Pasquier et CM1-CM2 de Mme Le Moigne : depuis le **portail bleu** (côté Gerfleur) permettant l'**accès direct au bâtiment du haut**
- Pour la classe de CP-CE1 de Mme Renaux : depuis l'**entrée principale habituelle**

Contacts utiles

Mairie : 02.33.53.88.29

Directrice de l'école – Aurélie Leterrier : 06.78.00.32.48

Médecin de prévention de l'Éducation Nationale pour la Manche – Dr Caroline Dujardin :
02.31.30.15.88

Infirmière scolaire du secteur : Blandine Courty

Blandine.courty@ac-normandie.fr

02 33 04 87 38 (mardi - jeudi) - Collège André Miclot - Portbail

02 33 95 46 46 (lundi - mercredi matin) - Collège Barbey d'Aurévilly - Saint-Sauveur le Vicomte

02 33 40 06 92 (vendredi) - CMS Valognes

Centre Médico Scolaire de Valognes

dsden50-cms-valognes@ac-normandie.fr

02 33 40 06 92